

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 avril 2018 à 18 heures

L'an deux mil dix huit, le 11 avril, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 5 avril 2018 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mme ZANCHI, M. LAFONT, Mme OLIVIER, M. KERNER, Mme VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE

M. SERRE donne pouvoir pour voter en son nom à M. BENEFICE
Mme GRAND donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR
Mme ROUVERET donne pouvoir pour voter en son nom à M. ESPAZE

ABSENTE : Mmes BOUVOT et
GAILLARD

Monsieur Jean-Luc KERNER est élu secrétaire de séance

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Travaux du SMEG

Accord du Conseil Municipal

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFICE, Adjoint aux Finances, qui expose :

Quatre commissions finances ont été réunies pour préparer le détail du budget, commissions ouvertes à tous les conseillers municipaux. Le budget primitif de la commune (M14) soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil Municipal comprend les dotations de l'Etat à la commune publiées il y a seulement une semaine.

Quel est le contexte de la préparation de ce budget 2018 ?

Au niveau national,

Le Gouvernement a adopté une nouvelle approche dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, en rupture avec la baisse unilatérale des dotations, mais maintient le principe de la participation des collectivités territoriales à la réduction de la dette publique et à la maîtrise des dépenses publiques. A cette fin, les collectivités représentant la plus grande partie de la dépense locale sont invitées à conclure un contrat avec les représentants de l'Etat sur la trajectoire d'évolution de leurs dépenses.

Le dispositif, prévu par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, fixe l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à 1,2 % par an, par rapport à une base 2017.

La loi dit que les collectivités s'engageront sur un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que sur un objectif de réduction du besoin de financement.

La conduite de la négociation avec les collectivités doit permettre de prendre en compte les circonstances locales tout en assurant le respect de l'objectif d'évolution de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national. A cet égard, la loi a prévu des critères de modulation pour tenir compte des spécificités locales. Les préfets seront par ailleurs chargés de la mise en œuvre et du suivi de ces contrats.

Sont concernés par ce dispositif les collectivités et EPCI les plus importantes, soit 340 au total.

Les autres collectivités, comme la commune de Lasalle, ne sont pas concernées pour le moment.

Le contexte au niveau local

Les dotations de l'Etat sont stables par rapport à celles de 2017 et des années précédentes. Cette situation qui peut paraître en décalage par rapport à la baisse généralement constatée au niveau national correspond à la situation propre à notre commune qui est qualifiée de bourg-centre (en tant qu'ancien chef-lieu de canton) dotée d'une fiscalité locale volontaire et réalisant des programmes d'investissements soutenus. Ces dotations Etat sont annoncées à 399 000 € pour 402 049 € réalisés en 2017.

Comme depuis 8 ans, le budget a été élaboré sans augmentation des taux des 4 taxes de la fiscalité locale. C'est donc à l'identique de 2017 que les taux pour 2018 seront proposés au vote.

Le produit des 4 taxes est prévu à hauteur de 555 000 € tel que communiqué par les services fiscaux.

A cette somme doit être déduit, depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, le prélèvement GIR à destination de l'Etat de 81 195 €.

Ce sera donc la somme nette de 473 805 € qui sera versée au budget (480 974 € réalisés en 2017).

En ressources, nous prévoyons sur le budget principal la somme de 1 307 697,70 € qui, avec le report de l'excédent 2017, forment un total de 1 413 066,50 €. Les dépenses, hors virement prévu à la section d'investissements, sont prévues à hauteur de 1 295 436,50 €.

Nous devrions terminer cette année budgétaire avec un excédent de fonctionnement de près de 117 630 € qui nous permettra d'alimenter la section d'investissements à hauteur de 64 130 €.

En 2018, des sommes importantes sont à nouveau consacrées à des travaux ; à travers l'ensemble des budgets de la commune, budget principal et budgets annexes, sont inscrits en investissements :

- Enfouissement réseaux aériens à Calviac, 30 000 € (M14 section fonctionnement),
- Ecole et centre de loisirs, 39 100 €,
- Divers bâtiments, voirie et matériels, 80 300 €,
- Climatisation maison de santé, 30 000 €,
- Travaux divers sur parc locatif, 28 900 €,
- Solde adduction d'eau rive droite, 56 000 €,
- Travaux divers M49 dont travaux sur Calviac, 40 000 €.

Soit un total de travaux de 304 300 € pour lequel n'est prévu aucun emprunt.

A cela s'ajoute le lancement de la réalisation du projet du centre de création et formation dit « La Cure » budgétisé à hauteur de 1 038 000 €, mais dont seulement une partie sera effective en 2018.

L'inscription de tous ces travaux se fait sans mettre à mal le fonctionnement :

- Les services Cantine et Périscolaires sont maintenus sans augmentation des tarifs appliqués aux familles
- 44 000 € sont prévus pour l'entretien des terrains, bâtiments, matériel roulant et voirie.
- L'enveloppe des subventions aux associations et à l'école est maintenue à hauteur de 30 000 €.

Pour mémoire, la dotation par élève pour voyages scolaires est passée de 55,00 à 60,00 € en 2017. En plus d'une classe primaire par an, une classe maternelle par an est dorénavant concernée également avec une dotation de 50 % de celle de primaire.

A noter, en dépenses exceptionnelles, un ensemble de mises en non valeur sur l'ensemble des budgets, sur proposition de la Trésorerie, pour un total de 9 771,60 concernant des créances depuis 2006, principalement des loyers et des consommations d'eau.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Comme déjà évoqué en début de présentation, il n'est pas proposé d'évolution de la fiscalité locale. Les taux des 4 taxes soumis au vote sont donc :

	2010 Lasalle avant réforme	2010* Lasalle après réforme	2016 Lasalle	2017 Lasalle A voter
Taxe d'habitation	9,82	18,43	18,43	18,43
Foncier bâti	18,22	18,22	18,22	18,22
Foncier non bâti	57,18	59,95	59,95	59,95
CFE	-----	26,63	26,63	26,63

(* taux imposés par l'Etat du fait de la réforme, sans aucune augmentation décidée par la commune)

Il est à noter que ces taux se situent dans la moyenne haute.

M. de LATOUR : *Quel est l'impact de la suppression de la taxe d'habitation ?*

M. BENEFACTE : *Nous avons travaillé avec les sommes annoncées par l'Etat et le produit de la taxe d'habitation est le même que l'an dernier, cela laisse supposer qu'il y aura une compensation par l'Etat.*

M. FIGUIERE : *A l'euro près ?*

M. BENEFACTE : *La ligne compensation de taxe existe déjà, nous devons attendre la fin d'année pour savoir, à l'heure actuelle, il y a une inconnue pour les années à venir quant à l'évolution des compensations de taxes.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Taxe d'habitation	18,43%
Taxe foncière bâti	18,22%
Taxe foncière non bâti	59,95%
C.F.E.	26,63%

CANTINE :

Le budget s'équilibre à hauteur de 81 014,54 €. dont 11 914,54 € pour compensation solde négatif de 2017.

Les dépenses les plus importantes sont « Alimentation » (42 000 €) et « Personnel » (25 000 €).

Compte tenu des recettes attendues des familles et des communes voisines participantes, pour un total de 32 000 €, c'est une dotation du budget général de 29 014,54 € qui équilibrera le budget après l'apport des 20 000 € qui correspond à la participation de la commune pour les repas des élèves lasallois.

ART.	DESIGNATION	BP 2018
	Déficit antérieur	11 914,54
002 Déficit antérieur		11 914,54
60623	Alimentation	42 000,00
60628	Pharmacie	100,00
60631	Produits d'entretien	500,00
60632	Petit matériel	850,00
60636	Vêtements de travail	500,00
6541	Mises en non valeur	150,00
011 Charges générales		44 100,00
6215	Personnel	25 000,00
012 Charges de personnel		25 000,00
TOTAL DEPENSES		81 014,54
70388	Participation des familles	25 000,00
74718	Communes d'origine	7 000,00
Total recettes externes		32 000,00
7478	Commune - Repas	20 000,00
	Commune - Déficit	11 914,54
	Commune - Equilibre	17 100,00
Total apports Lasalle		49 014,54
TOTAL RECETTES		81 014,54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M. ESPAZE) et 2 abstentions (M. FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- ADOPTE le budget primitif 2018 de la cantine tel que présenté.

PERISCOLAIRE :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 43 786,23 €.

Les dépenses 2018 prévues sont constituées de la couverture du solde négatif 2017 de 11 426,23 € et des dépenses de l'année 2018 pour 32 360 € dont 27 000 € de charges de personnel.

Les dépenses ne concernent que les activités périscolaires puisque le fonctionnement du centre de loisirs est du ressort intercommunal.

Côté recettes, la participation des familles et les aides CAF et MSA devraient totaliser 12 210 € et laisser à la charge de la commune la somme de 31 576,23 €

		BP 2018
DEPENSES		
002	Déficit antérieur	11 426,23
002 Déficit antérieur		11 426,23
60623	Alimentation	100,00
60628	Pharmacie	100,00
60632	Petit équipement	500,00
6064	Fournitures bureau	500,00
6068	Frais pédagogiques	2 000,00
615221	Entretien Bâtiment	1 000,00
6161	Assurances	200,00
6262	Téléphone Internet	750,00
011 Charges à caractère général		5 150,00
6215	Salaires	27 000,00
012 Charges de personnel		27 000,00
6541 admissions en non valeur		210,00
TOTAL DEPENSES		43 786,23
RECETTES		
70388	Participations familles	2 210,00
7478	C.A.F. / M.S.A.	10 000,00
Total recettes usagers & organismes		12 210,00
74748	Commune	20 150,00
74748	Commune Déficit antérieur	11 426,23
Total apport Lasalle		31 576,23
TOTAL RECETTES		43 786,23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M. ESPAZE) et 2 abstentions (M. FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- ADOPTE le budget primitif 2018 du périscolaire tel que présenté.

PARC LOCATIF :

Fonctionnement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 295 134,34 €.

Les dépenses nettes 2018, hors virement à la section d'investissement, s'élèvent à 125 134,34 €.

Le montant des recettes propres à 2018 (161 000 €) s'ajoutant à l'excédent 2017 porte le total des recettes à 295 134,34 €.

L'excédent prévu de 170 000 € est proposé en virement en totalité à la section d'investissement.

ART.	DESIGNATION	BP 2018
FONCTIONNEMENT		
60612	EDF	10 000,00
60621	Combustibles	3 000,00
615228	Entretien bâtiments	20 000,00
60632	Petit équipement	2 000,00
6156	Maintenance	5 000,00
6161	Assurance	2 000,00
6188	Linge Gîte	500,00
6262	frais télécom	1 000,00
63513	Taxes séjour + foncière	10 000,00
011 Charges à caractère général		53 500,00
6215	Personnel	35 000,00
012 Charges de personnel		35 000,00
66111	Charges financières	32 000,00
66 Charges financières		32 000,00
6541	Mises en non valeur	3 100,00
65 Autres charges de gestion		3 100,00
65548	Organismes de regroupement	1 534,34
023	Virement investissement	170 000,00
Total virements internes		171 534,34
TOTAL DEPENSES		295 134,34
752	Loyers	150 000,00
	vente photovoltaïque	10 000,00
752	Remb. Électricité locataires	1 000,00
002	Excédent	134 134,34
TOTAL RECETTES		295 134,34

Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 183 685,26 euros.

En dépenses, après couverture du solde négatif 2017 (20 685,26 €) et le remboursement des emprunts à long terme pour 53 000 €, sont prévus divers travaux pour un total de 70 000 € ainsi que le lancement des travaux La Cure inscrits au budget pour un montant de 1 038 000 € TTC.

Les recettes sont constituées par :

- L'affectation du résultat 2017 et du FCTVA 2017 pour un total de 23 685,26 €,
- le virement depuis la section de fonctionnement de 170 000 €,
- de subventions attendues de 16 000 € ainsi que de l'avance de TVA estimée à 10 500 €.

- Et des recettes relatives au projet de La Cure pour un total 988 000 € qui abonderont le budget en fonction de l'avancement des travaux.

PROGRAMMES	GESTION DETTE	TRAVAUX DIVERS	CURE	MAISON DE SANTE	TOTAL
DEPENSES	75 685,26	28 900,00	1 038 000,00	41 100,00	1 183 685,26
001 Déficit antérieur	20 685,26				20 685,26
1641 - Remb. Emprunt	53 000,00				53 000,00
165 - Cautions	2 000,00				2 000,00
2181 - Mobilier		8 900,00		2 100,00	11 000,00
2132 - Travaux		20 000,00	1 038 000,00	39 000,00	1 097 000,00
RECETTES	195 685,26	0,00	988 000,00	0,00	1 183 685,26
021 Virement fonct.	170 000,00				170 000,00
10222 FCTVA	3 000,00				3 000,00
1068 Affectation 2017	20 685,26				20 685,26
138 - Subventions			663 000,00		663 000,00
165 - Cautions	2 000,00				2 000,00
164 Crédit TVA à court terme			173 000,00		173 000,00
164 Emprunt à long terme			152 000,00		152 000,00
FONDS PROPRES	120 000,00	-28 900,00	-50 000,00	-41 100,00	0,00

M. BENEFIGE : *C'est sur ce budget qu'est le projet de la Cure. Le montant des travaux prévus ne sera pas réalisé en totalité sur 2018.*

M. ESPAZE : *Est-ce que les 663 000 € de subventions sont sûrs ?*

M. de LATOUR : *Ce qui est sûr c'est le DETR, la Région et le Département. Nous attendons les autres notifications pour savoir de quel budget on pourra disposer sachant que la part de la Commune ne sera pas supérieure à 10 % du montant HT.*

M. BENEFIGE : *Le fonctionnement normal pour ce genre d'opération est le suivant : une fois que l'estimation est faite, on sollicite les financeurs. Les travaux sont lancés après l'accord des subventions. Pour la Cure, une fois que nous aurons toutes les réponses, nous considérerons que cela représente 80 % du montant HT des travaux. Mettre la totalité du montant estimé des travaux permet de faire les travaux sur 2 ans, si nous prévoyons une petite somme sur 2018, à compter de janvier 2019, il ne nous sera plus possible de payer sur ce programme de travaux et nous devons attendre le vote du budget 2019 pour continuer le projet.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M. ESPAZE) et 2 abstentions (M. FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- ADOPTE le budget primitif 2018 du parc locatif tel que présenté.

BUDGET COMMUNE – M14 :

Fonctionnement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 413 066,50 €, avec un excédent prévisionnel en fin d'année de 117 630 €.

Le total des dépenses, hors virement à la section d'investissement, s'élève à 1 295 436,50 € pour 1 235 602,14 € en 2017.

Après déduction des 30 000 € inscrits en dépenses pour l'enfouissement des réseaux à Calviac, l'augmentation du budget des dépenses est de 29 834,36 € ce qui représente + 2,41 %.

A noter la dotation prévue de 6 000 € pour abonder le budget du CCAS.

Les recettes nettes 2018 prévues s'élèvent à 1 307 697,70 €. Ajoutées à l'excédent 2017 reporté, elles atteignent le total de 1 413 066,50 €.

Au bilan de ces dépenses et recettes prévues, l'excédent cumulé dégagé en fin 2018 devrait s'élever à + 117 630 € et permettre un virement à la section d'investissement de 64 130 €.

N°	COMPTES	BP 2018
011	Charges générales	291 545,73
012	Charges Personnel	733 700,00
65	Gestion courante	144 600,00
66	Charges financières	38 000,00
67	Charges exceptionnelles	87 590,77
68	Dotations aux provisions	53 500,00
023	Virement section invest.	64 130,00
TOTAL DEPENSES		1 413 066,50
013	Atténuation de charges	90 000,00
70	Vente de produits	5 000,00
73	Impôts et taxes	513 805,00
74	Dotations, subv., particip.	461 000,00
75	Produits gestion courante	216 892,70
77	Produits exceptionnels	21 000,00
002	Excédent reporté (N-1)	105 368,80
TOTAL RECETTES		1 413 066,50

Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 332 481,23 €.

En dépenses, une fois couvert le solde des investissements 2017 (150 281,23 €) et le remboursement annuel des emprunts (62 800 €), l'enveloppe prévue pour les Etudes, matériels et travaux est de 119 400 €.

Les ressources sont constituées, sans nouvel emprunt, de subventions et du concours de la CAC pour un total de 66 510 €, et de nos fonds propres à hauteur de 265 971,23 €.

PROGRAMMES		GESTION DETTE	TRAVAUX DIVERS	BÂTIMENTS	VOIRIE	MATERIEL	FONDS CONCOURS	ECOLE CLSH	TOTAL
DEPENSES		213 081,23	5 500,00	14 400,00	7 000,00	37 900,00	15 500,00	39 100,00	332 481,23
001	Déficit reporté	150 281,23							150 281,23
1641	Remb. Emprunt	62 800,00							62 800,00
215	Matériel					37 900,00			37 900,00
21318	Travaux		5 500,00	14 400,00			15 500,00	39 100,00	74 500,00
2151	Voies/réseaux				7 000,00				7 000,00
RECETTES		251 211,23	0,00	12 230,00	1 050,00	18 420,00	0,00	49 570,00	332 481,23
021	Prélèvements	64 130,00							64 130,00
10222	F.C.T.V.A.	36 800,00							36 800,00
1068	affectation 2017	150 281,23							150 281,23
1311	Etat					1 200,00			1 200,00
13158	CAF+AEP+Agence eau			10 120,00		11 520,00		26 900,00	48 540,00
1318	CAC							16 770,00	16 770,00
1641	Avance TVA			2 110,00	1 050,00	5 700,00		5 900,00	14 760,00
FONDS PROPRES		38 130,00	-5 500,00	-2 170,00	-5 950,00	-19 480,00	-15 500,00	10 470,00	0,00

M. BENEFICE : *La Commission des Travaux s'est réunie une 1ère fois pour proposer une liste de travaux, puis une 2^{ème} fois pour faire les arbitrages une fois l'enveloppe budgétaire connue.*

M. ESPAZE : *Concernant la fresque du passage du Foyer, vous avez mis la charrue avant les bœufs.*

Mme OLIVIER : *La réalité budgétaire fait que ce projet n'est pas réalisable cette année.*

M. ESPAZE : *Vous avez lancé une consultation sans savoir combien cela allait coûter.*

Mme OLIVIER : *C'est la procédure normale, il doit y avoir d'abord consultation pour connaître le coût de l'opération.*

M. ESPAZE : *Dans ce cas, vous auriez au moins dû donner un coup de peinture.*

M. ANTON : *Cela va être fait par le chantier d'insertion.*

M. ESPAZE : *Cela aurait pu être fait par les personnes qui ont tagué.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M. ESPAZE) et 2 abstentions (M. FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- ADOPTE le budget principal 2018 de la Commune tel que présenté.

CHAUFFERIE BOIS :

Fonctionnement :

Pour mémoire, la chaufferie bois (qui alimente la maison de retraite et la maison de santé) a été officiellement mise en service début décembre 2015.

A partir de 2018, 3^{ème} année complète de fonctionnement, les budgets de fonctionnement et d'investissement présentés sont élaborés avec toutes les données nécessaires notamment le plan d'amortissement.

La base des amortissements est maintenant dument établie à hauteur de 147 400 € et la durée d'amortissement fixée à 20 ans. La dotation annuelle à l'amortissement s'établit en conséquence à hauteur de 7 370 €.

Le budget est proposé en déséquilibre positif avec un excédent prévisionnel de + 6 000 €, pour un total des dépenses de 49 665,14 €.

Une dépense exceptionnelle « Prélèvement budget commune » de 15 000 €, rendue possible par l'excédent 2017 reporté (23 265,14) constituera un complément de ressources au budget principal. C'est sensiblement le montant de 2 annuités d'amortissement qui n'ont pas pu être effectuées en 2016 et 2017. Ce transfert qui restera exceptionnel, entre budget annexe autonome et budget principal, est possible dans une commune comme Lasalle de moins de 2 000 habitants.

Aucun virement à la section d'investissement n'est prévu car pas nécessaire.

	DESIGNATION	BP 2018
DEPENSES		
6061	Combustible	12 000,00
6051	EDF	1 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00
6132	Location chaufferie gaz	300,00
61528	Entretien	1 000,00
6156	Maintenance	3 000,00
6161	Assurances	500,00
6262	Frais téléphone	500,00
011 Charges à caractère général		19 300,00
6215	Personnel	5 995,14
012 Charges personnel		5 995,14
672	Prélèvement budget commune	15 000,00

66111	Charges financières	2 000,00
6815	provisions	6 000,00
6811	Amortissement	7 370,00
66 Charges financières		30 370,00
TOTAL		55 665,14
RECETTES		
703	Vente énergie Maison de Retraite	15 000,00
703	Vente énergie Maison de Santé	1 500,00
7083	Loyer Maison de Retraite	14 000,00
7083	Loyer Maison de Santé	1 900,00
002	Excédent antérieur	23 265,14
TOTAL		55 665,14

Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 17 212,25 €.

En dépenses nous avons principalement la couverture du solde négatif 2017 de 9 842,25 €.

A cela s'ajoutent le remboursement d'emprunt de 3 300 € et une enveloppe pour d'éventuels travaux de 4 070 €.

En recettes, principalement, l'affectation du résultat 2017 pour couverture solde négatif à laquelle se rajoute la dotation l'amortissement (7 370 €) pour un total de 17 212,25 €.

	DESIGNATION	BP 2018
DEPENSES		
001	Déficit antérieur	9 842,25
1641	Remboursement emprunt	3 300,00
215318	Travaux	4 070,00
TOTAL		17 212,25
RECETTES		
1068	Affectation résultat 2017	9 842,25
28181	Amortissement	7 370,00
TOTAL		17 212,25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 2 abstentions (M. ESPAZE et Mme ROUVERET) :

- ADOPTE le budget primitif 2018 de la Chaufferie Bois tel que présenté.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 362 027,56 €.

Les dépenses courantes nettes, hors amortissements et dotations aux provisions, s'élèvent à 217 077,56 €.

Côté recettes, le total des recettes courantes s'élève à 222 000 €.

Une fois ajouté l'excédent 2017 reporté (140 027,56 €), le solde prévu en fin d'année, sera positif à hauteur de + 48 950 €, somme inscrite en « Provisions ».

A noter que l'an prochain, des décisions devront être prises pour permettre l'équilibre de ce budget de fonctionnement. En effet, l'excédent de fin d'année de 48 950 € combiné à un excédent net 2019 quasi nul (à l'instar de celui de 2018) ne permettra pas d'inscrire le montant des amortissements de 96 000 €.

	DESIGNATION	BP 2018
DEPENSES		
605	Achat Eau	15 000,00
6062	EDF	2 000,00
6063	Fournitures d'entretien	500,00
6064	Fournitures administratives	650,00
6066	Carburant	900,00
6071	Compteurs	1 500,00
61523	Entretien réparations	30 000,00
6156	Maintenance station	45 000,00
6161	Assurances	1 000,00
6261	Frais affranchissement	500,00
6262	Frais téléphone	1 500,00
618	Analyse d'eau	3 000,00
6378	Redevance pollution	35 000,00
011 Charges à caractère général		136 550,00
6215	Personnel	31 027,56
012 Charges personnel		31 027,56
66111	Charges financières	44 000,00
66 Charges financières		44 000,00
6541	Mises en non valeur	5 500,00
65Autres charges de gestion		5 500,00
6811	Amortissement travaux	96 000,00
68 Dotation aux amortissements		96 000,00
6815	Provisions	48 950,00

TOTAL		362 027,56
RECETTES		
70111	Vente eau	150 000,00
701241	Redevance pollution	16 000,00
70611	Redevance assainis. collectif	38 000,00
706121	Redevance modern. réseau	7 000,00
7068	Raccordements	1 000,00
Vente de produits		212 000,00
741	Subvention agence de l'eau	10 000,00
Subventions		10 000,00
002	Excédent antérieur	140 027,56
TOTAL		362 027,56

Investissement :

Le budget est prévu en déséquilibre positif de + 45 500 €.

En dépenses, sont inscrits :

- 42 000 € affectés au remboursement des emprunts,
- 16 628,30 € de couverture du solde négatif 2017 reporté,
- 105 000 € pour l'étude du zonage assainissement,
- 43 500 € divers travaux dont ceux à Calviac et au lotissement Soulier.

Les ressources sont composées de :

- L'affectation résultat 2017 de 16 628,30 €,
- Des amortissements pour un montant de 96 000 €.
- Et des subventions « Zonage assainissement » et « Rive droite » d'un total de 140 000 €

PROGRAMMES	GESTION DETTE	TRAVAUX DIVERS	CALVIAC	RIVE DROITE	TOTAL
DEPENSES	58 628,30	174 000,00	20 000,00	0,00	252 628,30
001 Déficit reporté	16 628,30				16 628,30
1641 Remboursement emprunts	42 000,00				42 000,00
2031 Etudes		105 000,00			105 000,00
2151 Travaux		69 000,00	20 000,00		89 000,00
RECETTES	112 628,30	84 000,00	0,00	56 000,00	252 628,30
1068 Affectation résultat 2017	16 628,30				16 628,30
131 Subventions		84 000,00		56 000,00	140 000,00
28181 Amortissement travaux	96 000,00				96 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M. ESPAZE) et 1 abstention (Mme ROUVERET) :

- ADOPTE le budget primitif 2018 du service « eau et assainissement » tel que présenté.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFIGE, Adjoint aux Finances, qui expose que les demandes de subventions ont été étudiées lors des différentes commissions des finances.

ECOLES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les subventions pour 2018 :

USEP Ecoles - adhésion	240,00
Projets pédagogiques des classes	1 200,00
Participation festival des Mômes	610,00
Frais administratifs direction	150,00
Petit équipement	150,00
Classe découverte (60 € Primaire et 30 € maternelle)	1 530,00
Voyage scolaire - Collège (60 € par enfant)	120,00

- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

DIVERSES SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les subventions pour 2018 :

Association des Parents d'Elèves	500,00
Amis de la Bibliothèque	450,00
Anciens du maquis	250,00
ASART	1 500,00
Club Cévenol	500,00
Club randonnées pédestres	300,00
Comité des Fêtes	6 000,00
Even	500,00
Fruits oubliés	150,00
Lasalle 2 gyms	250,00
Le Grillon	300,00
Le Nez au Vent	500,00
Prévention routière	100,00
Singulier / Plurielle	250,00
Vélo Club Lasallois	700,00
Ass. Sportive collège St Jean du Gard	120,00

- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

L'ART SCENE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 2 abstentions (M. ESPAZE et Mme ROUVERET) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « L'Art Scène » une subvention de 3 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

DISPENSARE DE SOINS NATURELS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 3 « Contre » (MM. ESPAZE, FIGUIERE, Mme ROUVERET) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Dispensaire de soins naturels » une subvention de 200 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

RADIO ESCAPADES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 2 abstentions (M. ESPAZE et Mme ROUVERTET) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Radio Escapades » une subvention de 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

ASSOCIATION CHAMP-CONTRECHAMP :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M. ESPAZE), Mme Jocelyne ZANCHI et MM. Henri de LATOUR et Patrick BENEFIGE ne participant pas au débat ni au vote :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Champ Contrechamp une subvention de 5 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

CLUB TENNIS DE TABLE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Club Tennis de Table une subvention de 200 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

ASSOCIATION CULTUELLE EGLISE PROTESTANTE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association cultuelle de l'Eglise Protestante une subvention de 1 500 €,

- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE DU SECTEUR DE LASALLE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Regroupement des Professionnels de Santé du Secteur de Lasalle » une subvention de 160 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

VIVALTO :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Patrick BENEFICE et Mme Jocelyne ZANCHI ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'Association VIVALTO une subvention de 2 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

ECOLE DES ARTS VIVANTS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 2 abstentions (M. ESPAZE et Mme ROUVERET) :

- DECIDE d'attribuer à l'Ecole des Arts Vivants une subvention de 480 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2018.

TRAVAUX SMEG

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les deux projets du SMEG relatifs aux postes BT de Calviac et de l'Oursine. Il précise que le montant de la participation de la Commune ne sera due que si les travaux ne se font pas.

M. FIGUIERE : *Qui décide de l'arrêt des travaux ?*

M. de LATOUR : *La Commune de Lasalle.*

M. ESPAZE : *Est-ce qu'il n'y a pas des travaux d'eau et d'assainissement prévus ?*

M. de LATOUR : *Il a été négocié avec eux qu'ils refassent tout le tablier de la route.*

M. FIGUIERE : *Vous parlez de Calviac.*

M. de LATOUR : *Calviac et Clarou.*

M. ESPAZE : Si en France on pouvait prévoir une tranchée dans laquelle on mettait tous les réseaux.

M. SERRE : Reste à savoir s'ils sont compatibles.

Renforcement réseau BT « Poste Calviac » – FPT ENEDIS N° 2017R001 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : hameau de Calviac / FPT ENEDIS N° 2017R001 – renforcement réseau BT Poste Calviac.

Ce projet s'élève à 87 799.37 € HT soit 105 359.24 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Des clients du hameau de Calviac ont écrit à la Mairie pour signaler des variations importantes de tension.

Le poste actuel de type H61 alimente par des antennes aériennes en T70² AI des clients relativement éloignés du poste (+ de 500 m).

Le réseau actuel a été mis en discrétion par la Mairie dans le cadre de précédents travaux. Néanmoins et compte tenu des financements de l'époque, ces antennes n'avaient pas pu être prises en compte ni renforcées.

Une coordination de mise en discrétion avec les réseaux éclairage public et de télécommunication est à prévoir.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 87 799.37 € TH soit 105 359.24 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0.00 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - Le premier acompte au moment de la commande des travaux,
 - Le second acompte et solde à la réception des travaux.

- PREND NOTE qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 4 637.24 € TTC dans le cas où le projet sera abandonné à la demande de la Mairie.
- DEMANDE au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Renforcement réseau BT « Poste Oursine » Tranche 2 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : hameau de Clarou / Renforcement réseau BT Poste Oursine – Tranche 2.

Ce projet s'élève à 58 800.00 € HT soit 70 560.00 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Neuf clients sont mal alimentés par un réseau aérien en T70² AI.

Des travaux ENEDIS (Service structure) ont été réalisés sur le secteur et le poste H61 « Oursine » a été également remplacé par un poste de type PSSA.

Il est nécessaire de dédoubler ce départ basse tension par la création d'un nouveau départ en S240² AL et de renforcer le câble torsadé T70² AI par un T150² AI sur 500 ml.

Les chutes de tensions après travaux sont estimées à 6 %.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 58 800.00 € TH soit 70 560.00 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 0.00 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - Le premier acompte au moment de la commande des travaux,
 - Le second acompte et solde à la réception des travaux.

- PREND NOTE qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 4 343.71 € TTC dans le cas où le projet sera abandonné à la demande de la Mairie.
- DEMANDE au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

La séance est levée à 19 heures 10